



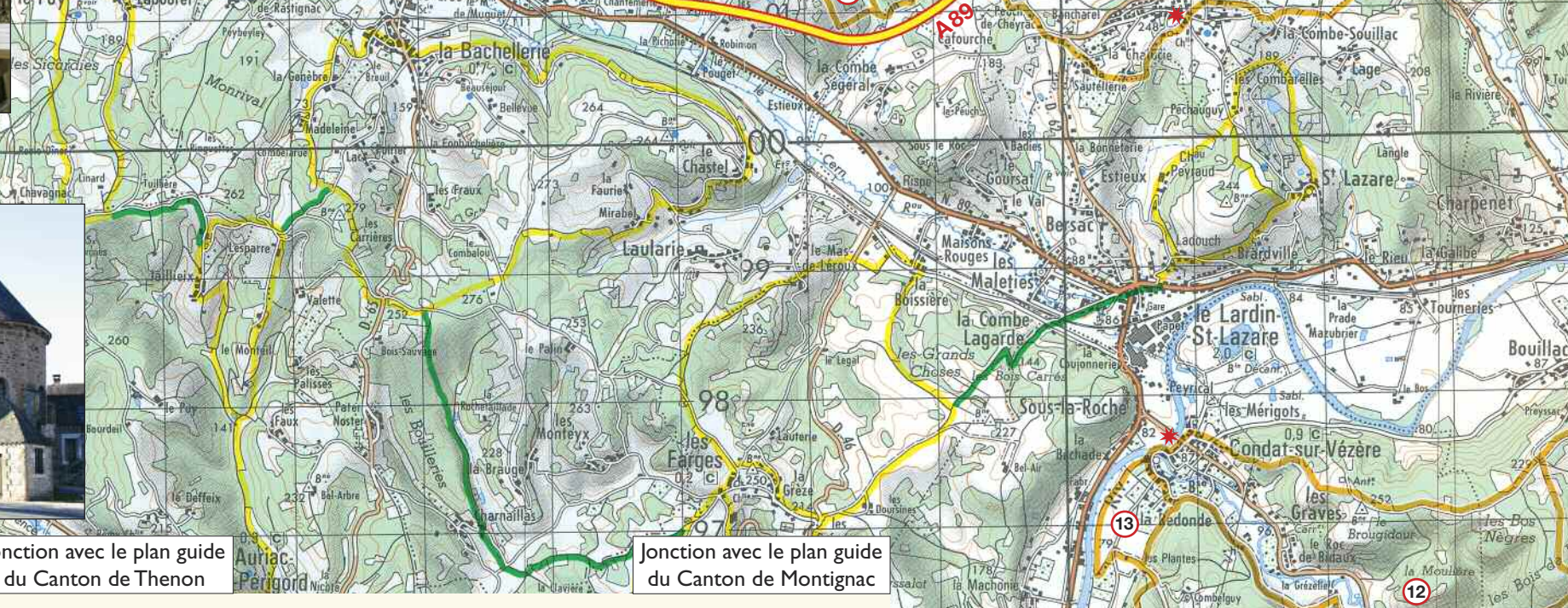
Boucle n°27 - Ladornac : orchidée sauvage
Photo : Office de Tourisme de Terrasson



Boucle n°27 - Ladornac : Borie et aire de pique-nique sur le sentier
Photo : Josiane Glaudon



Boucles 10 et 11 - Villac : Eglise en pierres rouges
Photo : Emmanuel Garcia - Les amis de Villac



Sur le terrain on the itinerary

PANNEAUTAGE ET BALISAGE

(Route marking and signposts)
Le mobilier de signalisation des circuits est constitué de 3 éléments complémentaires :
1/ Le panneau d'appel (Information board),
2/ La flèche directionnelle (Direction arrow),
3/ Les bornes de balisage (Signposts).



LE PANNEAU D'APPEL :
(Information board)
Chaque départ d'itinéraire est matérialisé par un panneau d'appel affichant la cartographie générale du secteur. Un point "vous êtes ici" vous indique votre position.

LA FLECHE DIRECTIONNELLE (Direction arrow)
A proximité immédiate du panneau d'appel, une flèche directionnelle en bois vous indique le sens du circuit, sa longueur ainsi que les pratiques admises sur ce circuit. Sur le parcours il est possible de trouver ce type de panneaux afin d'indiquer les différents directions, jonctions ou liaisons. Les pratiques admises sont signalées par la présence des marquages normalisés suivants :



- Boucle de promenade et de randonnée (PR Path : circular walk)
- Sentier équestre (Horse riding path)
- Sentier VTT (Mountain bike track)
- Sentier VTT (Mountain bike track)

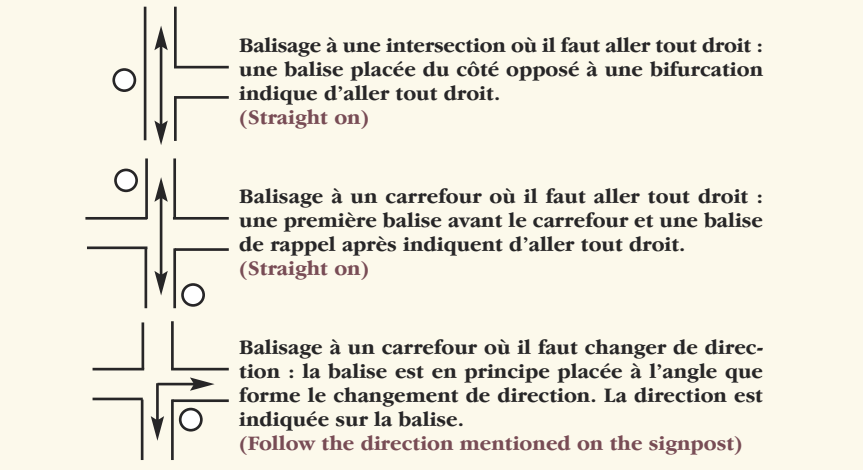
LES BORNES DE BALISAGE (Signposts) :
Le jalonnement est constitué de bornes en bois surmontées d'un capuchon de couleur jaune pour les boucles et verte pour les itinéraires de liaison.

- Boucle locale (Circular walk)
- Itinéraire de liaison (Junction path)

BALISAGE EN VIGUEUR

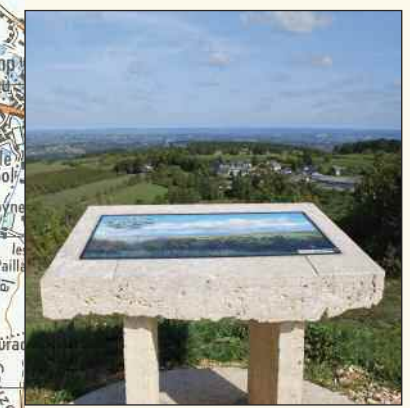
- Itinéraire de liaison (Junction path).
- Boucle pédestre de promenade et de randonnée (PR Path : circular walk).
- Sentier de Grande Randonnée (GR) (GR Path).

IMPLANTATION DES BORNES



DIRECTION

- Tout droit (Straight on)
- Tourner à gauche (Turn left)
- Tourner à droite (Turn right)



Boucle n°21 - Grèzes : Table d'orientation
Photo : Office de Tourisme de Terrasson

Sur la carte on the map

LEGENDE
LA CARTOGRAPHIE (Map) :
quadrinchromie (Four-colour)
échelle (Scale) : 1/50 000 - 1 cm = 500 m.
LES ITINERAIRES (Itineraries) : le tracé des itinéraires est, à l'exception du GR, de la même couleur que le balisage rencontré sur le terrain.
The route mentioned on the map is of the same color as the route markers you will find on the walk (Exception GR Path)

- ① Numéro de la boucle (se reporter au répertoire des circuits)
Number of the circular walk (See the list of the itineraries).
- * Départ conseillé (se reporter au répertoire des circuits).
Starting Point (See the list of the itineraries).

CODE COULEURS UTILISE SUR LA CARTE
(Route marking colours) :
Itinéraire de liaison (Junction path).
Boucle de Promenade et de Randonnée (PR) (Circular walk).
Certains circuits, surlignés en jaune pâle, ne sont pas numérotés. Ils sont décrits dans d'autres Plans Guides proches du secteur de Terrasson.
Sentier de Grande Randonnée (GR) (GR path).
Variante / Raccourci (Alternative path).

INFORMATIONS SUR LA NATURE DU SOL*
Non goudronné / Goudronné / Ponçant être goudronné
*AVERTISSEMENT :
Ces informations sur la nature du revêtement n'ont qu'une valeur indicative. Elles sont destinées à faciliter la lecture de la carte IGN. L'urbanisation et l'activité humaine peuvent conduire à de significatives transformations du paysage et modifier le tracé ou le revêtement des itinéraires. Ces évolutions n'engagent pas la responsabilité du C.D.T.

ATTENTION
Vous voudrez bien signaler à la mairie la plus proche tout problème particulier que vous aurez rencontré sur votre parcours.
Please inform the nearest "Mairie" of problems you may have found on your route.

POUR VOTRE SECURITE
(Emergency number)
SECOURS 112
ALLO MÉTÉO (Weather forecast)
08 92 68 02 24

Conseil Général de la Dordogne
Le Conseil Général de la Dordogne a mis en place cet itinéraire dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (P.D.I.P.R.). Le Service de Tourisme et du Développement Touristique dispose d'un bureau ayant pour mission la réalisation de ces circuits et le suivi du Plan en liaison avec le Comité Départemental du Tourisme de la Dordogne chargé de la promotion du P.D.I.P.R. Outre la sauvegarde des chemins ruraux, l'objectif du Plan est de tisser un réseau ou maillage de cheminements entretenus et balisés.

RÉGION AQUITAINE

Jonction avec le plan guide du Canton de Montignac

Jonction avec le plan guide du Canton de Montignac

Jonction avec le plan guide du Canton de Salignac Eyvigues

Adresses utiles

COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME DE LA DORDOGNE
25, rue Wilson BP 2063 - 24002 PERIGUEUX Cedex
Tél. : 05 53 55 20 24

SERVICE TOURISME ET DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU CONSEIL GENERAL
Espace Tourisme 25, rue Wilson 24000 PERIGUEUX
Tél. : 05 53 55 50 90

COMITE DEPARTEMENTAL DE LA FEDERATION FRANÇAISE DE RANDONNEE PEDESTRE
94 avenue du Général de Gaulle
24660 COULOUNIEUX CHAMIERES
Tél. : 05 53 53 71 46
rando24@orange.fr - www.rando24.com

COMITE DEPARTEMENTAL DE TOURISME EQUESTRE
25, rue Wilson BP 2063 - 24002 PERIGUEUX Cedex
Tél. : 05 53 55 50 24
cdte24@ffe.com - www.cdte24.ffe.com/

COMITE DEPARTEMENTAL DE CYCLOTOURISME
46, rue Kléber 24000 PERIGUEUX
Tél. : 05 53 53 73 33

DIRECTION DEPARTEMENTALE JEUNESSE ET SPORTS
133, boulevard du Petit Change
24016 PERIGUEUX Cedex - Tél. : 05 53 55 72 00

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRASSONNAIS
BP 89 - 12 av. Ch. de Gaulle
24120 TERRASSON LAVILLEDIEU
Tél. : 05 53 51 47 02
communautescommunes.terrasson@orange.fr